

Axe 4 : QUELS SERVICES A LA POPULATION ET OU LES IMPLANTER ?

CONTEXTE

Les Montagnes neuchâtelaises présentent la caractéristique d'offrir trois types d'espaces pour lesquels les défis ne sont pas identiques. En milieu urbain, de nombreux services sont proposés à la population pour ses besoins quotidiens ; la pénurie de services de proximité ne semble guère se poser: diversité et qualité sont souvent garanties. La localisation de certains services en revanche se pose pour des prestations supra-régionales dont l'implantation va dépendre de la volonté politique et de l'existence de conditions cadre. Dans les espaces ruraux et périurbains, le maintien de services de proximité est un réel enjeu. De plus, le vieillissement de la population implique la prise en compte de nouveaux besoins qui n'ont guère été appréhendés jusqu'ici. Pour garantir une occupation décentralisée du territoire, objectif jugé comme indispensable dans le projet de société (axe 2), un socle de services de base/de proximité doit être proposé à la population. Ce sont ces services vont contribuer à la vitalité des communes et à leur attractivité pour contrecarrer l'exode de la population. De plus, la vie associative, dynamique dans certains villages notamment est un atout à exploiter.

AXE STRATEGIQUE (validé par les conseils communaux)

- **Garantir dans les espaces non urbains certains services ou des activités de proximité pour préserver la vitalité des villages et pour y vivre (par ex. organisation de lieux de rencontre, soutien à des activités associatives);**
- **Offrir des services et des prestations répondant aux besoins/attentes de la population vivant dans l'espace urbain/rural;**
- **Renforcer l'occupation décentralisée du territoire par des services administratifs à la population (antennes ou services itinérants).**

REALISER L'AXE 4, C'EST REUSSIR Á... (QUOI)

- Marquer la priorité et l'importance de l'école et des services qui y sont liés (parascolaire, offre de repas de midi) pour la vie sociale des villages;
- Exploiter les synergies entre activités (écoles, tourisme, etc.) pour disposer d'une desserte en transports publics la plus étendue possible;
- Assurer l'adéquation entre la desserte en transports publics et l'organisation scolaire;
- Garantir dans l'espace rural la présence d'infrastructures favorisant la vie sociale;
- Implanter le dicastère de la ruralité dans l'espace rural;
- Garantir l'aiguillage de la population (administratif) et des visiteurs (touristique) dans tous les villages;
- Renforcer des prestations d'aide à la personne dans l'espace rural;
- Améliorer des conditions cadre facilitant le maintien des petits commerces ou des restaurants dans les villages;
- Rationnaliser la gestion des déchets;
- Assurer l'accès aux nouvelles technologies.

CONCRETEMENT... (COMMENT)

- Préserver une école par village (réunissant l'entier du cycle 1), à moins que des regroupements offrent des solutions satisfaisantes;
- Garantir un binôme école-accueil parascolaire à moins que l'offre en transport garantisse une accessibilité optimale des structures;
- Planifier et coordonner les places en accueil parascolaire répondant au besoin de la population;
- Rechercher des solutions moins onéreuses pour les repas de midi dans les petits villages (par ex. cantine);

Axe 4 : QUELS SERVICES A LA POPULATION ET OU LES IMPLANTER ?

- Mettre à disposition des sociétés locales à des prix abordables des locaux publics;
- Créer des antennes dans chaque village des MN permettant d'initier les démarches administratives et d'orienter la population et les visiteurs (par ex. sous la forme d'un service itinérant par ex);
- Étoffer les services d'aide à domicile ou des logements adaptés (appartements protégés, sécurisés, etc.) dans l'espace rural à disposition de la population vieillissante;
- Offrir un soutien public au maintien des commerces et des restaurants (dont la forme reste à définir);
- Créer des synergies en matière de gestion des déchets, tout en maintenant dans chaque village des points de collecte;
- Garantir la couverture de l'entier du territoire de l'espace rural en haut débit.

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE GROUPE DE TRAVAIL DU 11 FEVRIER 2014 (séance no 1)

L'École comme lieu central

L'école et les services qui lui sont liés (parascolaire, repas de midi pour les enfants, etc.) sont au centre de toutes les préoccupations. Ils doivent rester dans les villages, car ils garantissent la vie sociale. Dans certains cas, des regroupements sont envisageables selon les cycles (bonne expérience à ce sujet entre les communes de La Brévine et du Cerneux-Péquignot). Le cycle 1 (pour les enfants de quatre à huit ans) devrait de préférence être maintenu dans les villages. Il y aura des questions démographiques, d'homogénéité et de confort à trancher, tout comme le financement de classes supplémentaires. Les cercles scolaires offrent une certaine souplesse à ce sujet. Si l'organisation des transports en tient compte, les infrastructures parascolaires peuvent être implantées dans des villages différents que ceux de l'école.

L'offre en places d'accueil parascolaire est jugée indispensable : les jeunes couples intéressés à se domicilier dans une commune mettent l'accent sur l'école et sur cette offre. En raison des coûts générés par cet accueil, la prise de repas à midi chez des mamans de jour est une piste à explorer.

Desserte en TP adéquate

Le maintien d'une école par village implique une desserte en transports publics et son adéquation avec la structure scolaire. Avec les activités touristiques, une mutualisation des coûts peut renforcer les TP.

Infrastructures favorisant la vie sociale

Est jugée aussi fondamentale la présence d'infrastructures qui favorisent la vie sociale. Le plus souvent, ces équipements sont utilisées par des bénévoles ; pour préserver l'exploitation, les prix de location facturés aux sociétés locales doivent être abordables. Il s'agit d'un soutien public indirect. Par ailleurs, la crainte de ne pas être en mesure de faire reconnaître le besoin d'entretien de ces équipements en cas de fusion faire est exprimée.

Parmi les services à offrir dans les villages, aucune différenciation n'est souhaitée entre villages.

De plus, il doit y avoir une présence « administrative », même si elle n'est pas quotidienne. Sont imaginés par ex. une antenne administrative qui sert d'aiguillage ou des services administratifs itinérants (comme le Bibliobus), même si l'impact d'un bâtiment accueillant les services « officiels » n'est pas à négliger. Ces lieux d'information doivent offrir toutes sortes de renseignements de base (en matière touristique avec des cartes, des prospectus, etc.) ou aiguiller le visiteur sur la suite des démarches (par ex. en matière de permis de construire). Dans ce dernier cas (tout comme en matière de police du feu ou de salubrité publique), la proximité est jugée délicate en raison de la pression exercée, si bien qu'elle pourrait être supprimée.

En outre, les prestations d'aide à la personne ne doivent pas être oubliées (service d'aide à domicile par ex.) avec également des logements adaptés pour personnes âgées (appartements protégés, sécurisés, etc.).

Axe 4 : QUELS SERVICES A LA POPULATION ET OU LES IMPLANTER ?

Si les lieux dans lesquels la population peut se rencontrer doivent être préservés (restaurant, petits commerces, etc.), aucun soutien express de la part des collectivités publiques est envisagé : c'est la loi du marché qui doit primer. Les pouvoirs publics doivent en revanche créer des conditions cadre facilitant le maintien de ces services et offrant une attractivité pour ces services « privés ».

Déchets

Une centralisation peut être envisagée en raison de synergies (grand potentiel), mais des points de collecte doivent être maintenus dans tous les villages.

Services dans l'espace urbain

Dans l'espace urbain, le déplacement de services n'est pas jugé significatif ou provoquant des effets particuliers.

ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL DU 6 MAI 2014 (Séance no 2)

Lors de la deuxième séance, le GT a été invité à répartir les services à la population jugés nécessaires sur l'entier du territoire des MN (école/parascolaires, administration, commerces/restaurants, informations touristiques, prestations d'aide à la personne âgée, antennes de santé, infrastructures favorisant la vie sociale, autres). Les résultats de cette démarche se présentent comme suit :

Le GT constate que la situation existante n'est pas si mauvaise, et qu'elle constitue une bonne base pour le futur, même si certains services devront être quelque peu renforcés dans les vallées (par ex les infrastructures pour personnes âgées dans la vallée de la Brévine). Il juge positif ce constat qui démontre que les villages vont continuer de vivre comme jusqu'à présent, et ce, même dans l'hypothèse d'une commune unique. Certes, il est conscient que les aspects financiers pourront interagir, mais il considère que les critères d'efficacité ne devraient intervenir que dans une seconde phase. Assurer une cohérence entre les services à offrir et la capacité financière est évidemment important. Il estime également que la tendance est aux collaborations intercommunales pour nombre de prestations. Il reconnaît enfin que les services d'importance régionale, voire cantonale (comme l'hôpital) ont été « perdus », faute de parler d'une seule voix.

Appréciation spécifique des services :

- Écoles/parascolaires :

Il doit y avoir au moins une école dans chaque village qui regroupe le premier cycle ; cela semble d'ailleurs être le cas, sauf le regroupement des écoliers entre Le Cerneux-Péquignot (qui accueille le cycle 1) et La Brévine (cycle 2) qui offre une solution qui convient. Au niveau parascolaire, le GT reconnaît la nécessité de mettre à disposition des habitants une telle offre. En raison des exigences cantonales en la matière, il propose de distinguer les grands villages (avec une offre ordinaire répondant aux prescriptions cantonales) des petits villages (proposant plutôt des cantines pour les repas de midi).

- Administration :

Le GT part du principe qu'il doit y avoir dans chaque village/ville une antenne administrative qui permette d'initier les démarches administratives et d'orienter les citoyens ; le GT cite les modalités suivantes : ouverture de quelques heures par semaine sous la forme par ex. d'un service itinérant. En outre, pour le GT, le dicastère de la ruralité doit être implanté dans l'espace rural.

- Informations touristiques :

Des maisons de tourisme doivent être créées dans les lieux touristiques (La Brévine, les Ponts-de-Martel, Les Brenets et les villes UNESCO) ; elles renseignent sur les activités de l'entier des MN. Regrouper les antennes

Axe 4 : QUELS SERVICES A LA POPULATION ET OU LES IMPLANTER ?

administratives et les points d'information touristiques est aussi évoqué.

- Commerces/restaurants/autres services :

Participant à la vitalité des villages, les commerces (par ex. épicerie, boulangerie, boucherie, etc.) et les restaurants (voire hôtels selon les villages) doivent être présents dans chacun d'entre eux, sous une forme ou une autre et de manière non cumulative par service. Un soutien public doit pouvoir être envisagé (par ex. sous la forme d'une participation à une coopérative). Pour le GT, les centres commerciaux doivent rester dans les villes. Il recense également les autres services utiles à la population comme les banques, la Poste, etc.

- Infrastructures favorisant la vie sociale :

Le GT veut préserver ce qui existe déjà, sans exclure cependant toute évolution.

- Prestations d'aide à la personne âgée :

Les avis sont partagés : pour certains membres, cette question échappe au pouvoir de décision des communes, le canton décidant seul. Pour d'autres, les communes doivent proposer des appartements protégés ou des homes pour éviter de déraciner les personnes qui ne peuvent plus habiter seules. A ce propos, le GT constate qu'un renforcement de l'offre en appartement protégé ou en places de homes serait bienvenu dans la vallée de la Brévine.

- Antennes de santé :

La situation actuelle démontre que si des médecins/dentistes exercent dans les vallées, la pérennité de leur cabinet n'est pas assurée. De plus, les urgences pédiatriques ne sont pas assurées dans les MN 24h sur 24h, 7 jours sur 7. Le GT veut remédier à cette carence : les vallées doivent pouvoir disposer de telles prestations via la constitution d'un cabinet de groupes ; de même, cette antenne de santé doit offrir un service médical itinérant. Un établissement hospitalier doit subsister dans les MN.